

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DECISION D'AGREMENT

n° PSC 1 – 1805 B 04

relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement

Prévention et secours civiques de niveau 1

délivrée par le ministère de l'intérieur

à la **Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme**.

- Vu l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
- Vu la demande de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme ;
- Vu le référentiel interne de formation et de certification de prévention et secours civiques de niveau 1 présenté ;

le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises autorise la **Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme** à délivrer la formation à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 », conformément aux référentiels internes de formation de certification présentés, pour la période :

du 15 mai 2018 au 31 mai 2021.

L'obtention d'**un agrément de formation**, délivré conformément aux dispositions de l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié susvisé, en cours de validité lors de la formation, est une formalité substantielle, préalable à la mise en œuvre de la présente décision d'agrément.

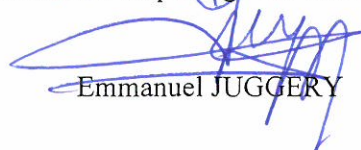
Cet agrément fait l'objet de réserves annexées au présent document, qui devront être levées avant le 31 août 2018.

IMPORTANT :

- L'organisation de la formation, dans le cadre de cet agrément, est conditionnée au respect de la réglementation en vigueur.
- L'organisme de formation, doit transmettre à l'administration, trois mois avant le terme de la présente décision, les pièces nécessaires à son renouvellement.

Fait à Paris, le 15 mai 2018

Pour le ministre d'État et par délégation,
le chef du bureau du pilotage des acteurs du secours



Emmanuel JUGGERY